



Crédits interdiction bancaire huissier

Par **Olivier vauthier**, le 12/11/2016 à 00:05

Bonjour j'ai besoin de votre aide . Je vais essayer de vous expliqué en détail pour que vous compreniez mon histoire.

En 2009 j'avais alors 18ans une personne de ma famille peu scrupuleuse a pris mes identifiants bancaire s'est connecté sur mon le site de ma banque BNP de l'époque et y a fais une simulation de demande de crédit qu'ils ont accepté me demandant juste de leurs fournir des documents comme quoi je travaille pour finalisé le crédit ayant à l'époque juste une promesse d'embauche ils ont quand même accepté le crédit de 22000€ et la personne de ma famille me promettait de payer tout les mois je l'ai bêtement cru . Moi qui finalement n'ai pas pu travailler pour le patron qui m'avais fais cet promesse d'embauche je suis alors parti en vacances et y suis rester plusieurs mois pensant qu'il remboursais tout les mois . Mais quand je suis alors revenu en France j'ai constaté qu'il n'avais remboursés qu'un seul mois après plusieurs discussions avec cet personne il ma dis qu'il ne comptais pas remboursé .

Aujourd'hui en 2016 les huissiers m'harcèle mais j'ai du mal à me dire que je dois remboursé une somme que j'ai jamais vu . Aujourd'hui je leurs doit environ 23000€ et je suis fichée banque de France jusque 2020 . J'aimerais s'il vous plais savoir quelque chose que je puisse faire sans porter plainte contre ma famille . En vous remerciant .

Par **youris**, le 12/11/2016 à 09:52

bonjour,

en résumé, vous avez fait un prêt à votre nom que vous avez remis à un membre de votre famille qui devait le rembourser.

pour la banque, vous êtes l'emprunteur qui ne rembourse pas ses échéances et se moque de savoir ce que vous avez de l'argent surtout que vous ne voulez pas déposer de plainte contre le membre de votre famille..

et fort logiquement, elle vous demande de rembourser votre prêt.

tant que l'organisme de crédit n'a pas fait de procédure judiciaire contre vous, vous ne risquez pas de saisie.

salutations

Par **Olivier vauthier**, le 12/11/2016 à 10:45

Merci d'avoir répondu aussi vite . Oui la banque à deja saisi le TGI mais sa date bien de 2012 je crois mais aujourd'hui c'est les huissiers avec qui j'ai à faire ils me disent dans leurs

courrier : " vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous meme pour les frais que nous rajouteront " . Mais aujourd'hui peuvent ils faire une saisie ? Ou faire une saisie sur salaire ? Ou meme sur mon compte bancaire ? Merci pour vos reponse